

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1968)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ET PRATIQUES

1. AFRIQUE

Nigéria-Biafra

Le CICR est intervenu au Nigéria-Biafra dès le début des hostilités, en juillet 1967.

Pendant le second semestre 1967, outre son activité traditionnelle en faveur des prisonniers de guerre, il a principalement déployé ses efforts dans le domaine de l'assistance médicale.

Mais, dès la fin de l'année, les premiers signes d'une carence alimentaire ont commencé à se faire sentir. Afin d'y faire face, le CICR — dont l'action est allée en s'amplifiant tout au long de l'année 1968 — a pris plusieurs mesures générales, s'efforçant, selon ses traditions, de venir en aide aux populations civiles des deux côtés du front.

I. MESURES GÉNÉRALES PRISES PAR LE CICR

Les 18 et 30 avril, devant l'accroissement du nombre des réfugiés et à la demande de la Croix-Rouge nigériane, le CICR adressa aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge un appel en faveur de toutes les victimes du conflit. Le 23 mai, soit deux jours après la prise de Port-Harcourt par les troupes fédérales, il lança l'opération « SOS Biafra » : il demandait à une trentaine de Sociétés nationales d'intervenir, tant auprès de leurs Gouvernements respectifs qu'auprès du public, afin d'obtenir les secours et les moyens de transport nécessaires au sauvetage des quelque 600.000 réfugiés au Biafra.

Le 17 juillet, constatant que son action de secours prenait chaque jour une nouvelle ampleur, le CICR en confia la direction et la coordination à un Commissaire général, en la personne de

M. Auguste Lindt, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et ancien délégué du CICR.

Mais, pour être en mesure de poursuivre son activité, le CICR devait pouvoir compter sur une contribution accrue de la part des Sociétés nationales, des Gouvernements et des autres organisations caritatives. C'est, en effet, des disponibilités financières que dépendaient essentiellement l'acheminement et la distribution des secours en faveur des victimes du conflit, et cela des deux côtés du front.

Sur l'invitation du Conseil de l'Europe, M. P. Gaillard, sous-directeur, se rendit à Strasbourg du 20 au 24 septembre, aux fins d'exposer à cette institution les activités du CICR au Nigéria-Biafra et de solliciter un concours accru des Gouvernements représentés. L'Assemblée du Conseil de l'Europe adopta une recommandation en ce sens le 24 septembre, invitant tous les Gouvernements membres à appuyer l'action du CICR par de larges contributions financières.

Avant de mener plus avant sa campagne de recherche de fonds, le CICR déléguait à Lagos, du 12 au 19 octobre, M. R. Gallopin, membre du CICR et directeur général. Celui-ci avait pour mission de déterminer, avec le Gouvernement fédéral, l'action future du CICR au Nigéria. Parallèlement, M. A. Lindt obtenait l'accord des autorités biafraises pour un nouvel appel de fonds.

A la suite de ces démarches, le CICR élabora un premier programme d'aide de quatre mois (de novembre 1968 à fin février 1969), prévoyant des distributions de secours et de médicaments. Puis il convoqua successivement à Genève, pour des conférences d'information, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les représentants des Gouvernements et des agences intergouvernementales, de même que ceux des autres agences volontaires intéressées.

Le 4 novembre, les représentants des Sociétés nationales s'engagèrent à appuyer l'action du CICR auprès de leurs Gouvernements respectifs, ainsi que les autres démarches entreprises par celui-ci pour couvrir ses frais logistiques et opérationnels.

Quatre jours plus tard, les représentants de 34 Gouvernements assistaient à la séance organisée à leur intention. A l'issue de celle-ci, le CICR savait qu'il pouvait compter sur un élargissement des contributions pour son action au Nigéria-Biafra : non seulement

les Etats déjà engagés lui avaient confirmé leur soutien financier, mais de nouveaux pays lui avaient promis leur participation¹.

II. AIDE AUX POPULATIONS CIVILES

Territoire sous contrôle fédéral. — La situation de la population civile au Nigéria s'est rapidement dégradée en 1968, en raison notamment de l'augmentation constante du nombre des réfugiés et de l'interruption de toute activité économique dans les régions dévastées par la guerre. En outre, l'absence d'une administration locale dans les territoires récemment reconquis par les troupes fédérales rendait plus difficile l'accès aux personnes nécessiteuses.

En début d'année, les délégués du CICR distribuèrent à la population civile quelque 100 tonnes de lait en poudre, ainsi que des multivitamines, don de l'UNICEF.

A partir du mois de juin, le CICR fut en mesure d'organiser, en collaboration étroite avec la Croix-Rouge nigériane, l'action d'envergure que nécessitait l'évolution de la situation. C'était en effet l'époque où, à la suite des appels du mois d'avril et du mois de mai, les secours envoyés par les Sociétés nationales commençaient à parvenir au Nigéria : fin juin, le CICR disposait à Lagos d'un stock initial d'environ 100 tonnes de vivres et de médicaments.

A la mi-juillet, lors de sa première visite à Lagos, M. A. Lindt fit procéder à l'achat de vivres locaux. De plus, il prit les dispositions logistiques pour que ceux-ci soient stockés dans des dépôts situés en bordure du front, afin d'en faciliter la distribution immédiate et pour le cas où les deux belligérants s'entendraient sur la création d'un corridor terrestre.

Ainsi, au mois d'août, près de 4000 tonnes de secours étaient stockées en territoire sous contrôle fédéral, réparties entre la capitale et les dépôts d'Enugu, d'Agbor et de Calabar. A la mi-octobre, il fut également possible de commencer les opérations de secours dans la région de Port-Harcourt.

La Croix-Rouge nigériane fut associée très étroitement à la direction de l'opération par l'intermédiaire du « Relief center »,

¹ Voir liste des donateurs p. 57.

qui est le quartier général des opérations de secours combinées CICR/Croix-Rouge nigériane pour le territoire sous contrôle des forces fédérales. A sa tête se trouve le chef S.A. Ojo, président exécutif de la Croix-Rouge nigériane.

Afin d'assurer le transport des secours entre Lagos et les divers points de distribution à l'intérieur du pays, le CICR disposait, au mois de décembre, des moyens de transport suivants : deux navires d'une capacité de 535 tonnes chacun et un de 1.500 tonnes (ce dernier étant mis à sa disposition par la Croix-Rouge et le Gouvernement néerlandais), deux avions, trois hélicoptères (fournis par l'UNICEF), et près de 300 véhicules, parmi lesquels de nombreux camions.

A la même époque, les stocks de secours s'élevaient à quelque 20.500 tonnes pour l'ensemble du territoire sous contrôle fédéral, où le CICR contribuait à assurer la subsistance de 800.000 personnes environ.

Territoire sous contrôle biafrais. — Les rigueurs du blocus, ainsi que l'afflux de centaines de milliers de réfugiés, ont provoqué, en 1968, une véritable famine au Biafra. Les premières victimes furent les enfants, très vite atteints de « kwashiorkor » en raison du manque de protéines.

Mais si l'accès aux nécessiteux, dans les territoires sous contrôle fédéral, posait avant tout des problèmes logistiques, il présupposait, dans les territoires sous contrôle biafrais, un assouplissement du blocus permettant le passage des secours. Dès la fin de 1967, le CICR s'est employé à obtenir des deux belligérants un accord, soit sur l'établissement de corridors terrestres ou fluviaux, soit sur celui d'un pont aérien, avec de préférence des vols diurnes. Malgré tous les efforts déployés en ce sens tant par S. M. l'empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, et le Comité consultatif de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), que par le CICR, seuls les vols de nuit sont restés praticables.

A fin décembre 1967, le Gouvernement militaire fédéral et le CICR s'étaient mis d'accord sur le principe d'une aide alimentaire de la Croix-Rouge aux enfants nécessiteux du Biafra et sur la procédure d'acheminement des secours. Le plan prévoyait, d'une part, l'établissement par le CICR d'une base opérationnelle à

Santa-Isabel, sur l'île de Fernando-Po et, d'autre part, le contrôle par les représentants fédéraux des cargaisons partant pour le Biafra. Le Gouvernement fédéral ne pouvait, toutefois, garantir la sécurité des vols.

Après avoir tout d'abord refusé leur agrément à des vols dont la cargaison aurait été contrôlée par des représentants fédéraux, les autorités biafraises acceptèrent finalement cette procédure, le 17 janvier 1968 ; mais, dans l'intervalle, le 15 janvier, le Gouvernement fédéral avait retiré son autorisation pour raison de sécurité militaire.

Le CICR reprit alors ses négociations avec les deux parties au conflit, mais trois mois passèrent sans qu'il lui fût possible d'obtenir les garanties indispensables qui lui auraient permis d'entreprendre les vols à destination du Biafra. Pendant ce temps, les rigueurs du blocus ne faisaient qu'accroître les souffrances de la population civile.

Le 9 avril, à la suite du passage à Genève du président de la Croix-Rouge nigériane, S. Exc. Sir Adetokunbo Ademola, le Gouvernement militaire fédéral confirma au CICR sa tolérance pour des vols de secours, aux propres risques du CICR. C'est sur cette base que des vols furent effectués à partir de cette date.

Mais la prise de Port-Harcourt, survenue le 21 mai, rendit plus difficile encore la tâche du CICR : alors qu'une nouvelle vague de 100.000 réfugiés affluaient dans les camps aménagés en hâte par les autorités biafraises, il se voyait privé de sa base d'atterrissement. Dès lors, seuls quelques vols sporadiques furent maintenus à destination du Biafra, les avions du CICR se posant, dans des conditions souvent périlleuses, sur le nouvel aérodrome biafrais d'Uli. Les treize premiers vols ainsi effectués, du 9 avril au 15 juillet, permirent de transporter 169 tonnes de secours qui furent aussitôt distribués à la population civile.

Cependant, le 23 mai, des représentants nigérians et biafrais se rencontraient à Kampala pour négocier une éventuelle cessation des hostilités ; le CICR adressa un message aux deux délégations, dans lequel il suggérait l'adoption immédiate des mesures humanitaires suivantes :

1. donner des instructions très précises et strictes aux forces armées en présence, tant que n'auront pas cessé les hostilités,

- afin d'épargner à la population civile innocente des attaques aériennes ou autres atteintes à sa sécurité, que ce soit à titre de représailles ou non ;
2. accorder des facilités au CICR pour une ouverture du blocus permettant le passage de secours ;
 3. organiser, sous les auspices du CICR, un échange de prisonniers de guerre, qui pourrait intervenir en territoire neutre.

Simultanément, M. Georg Hoffmann, délégué général pour l'Afrique, se rendit à Kampala pour y exposer la position du CICR.

Les négociations ayant échoué, M. Hoffmann partit ensuite pour Lagos, afin d'y poursuivre les pourparlers en vue d'une ouverture plus large du blocus.

Le 22 juillet, M. A. Lindt fut reçu à Lagos par le général Gowon, chef d'Etat du Nigéria. Celui-ci confirma que la tolérance pour des vols aériens, tout d'abord considérée comme caduque par le Gouvernement fédéral à la suite de la prise de Port-Harcourt, restait valable. Le CICR affréta alors un DC 6, qui, par des vols réguliers de nuit entre Santa-Isabel et Uli, achemina, du 31 juillet au début septembre, 231 tonnes de secours.

Le 13 août, M. H. Jaggi, délégué en chef du CICR au Biafra, conclut avec les autorités biafraises un accord portant sur la neutralisation de la piste d'atterrissement d'Obilago, laquelle serait placée sous le contrôle du CICR et réservée exclusivement à l'acheminement des secours civils. Mais, sollicité de prendre acte de la neutralisation de cette piste et prié d'autoriser les avions du CICR à y effectuer des vols réguliers de jour, le Gouvernement fédéral fit savoir qu'il ne pouvait donner son accord à cette opération.

A la même époque se tenaient à Addis-Abéba les réunions du Comité consultatif de l'OUA. M. A. Lindt fut invité par S. M. l'empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, à fonctionner comme consultant pour les questions logistiques concernant, soit d'éventuels vols diurnes, soit la création de corridors terrestres ou fluviaux. Les négociations d'Addis-Abéba, toutefois, finirent par une impasse.

Cependant, les troupes fédérales continuaient à progresser en territoire biafra, où le nombre des réfugiés dépassait le million ; la mortalité infantile, due à la famine, augmentait de jour en jour. Vu l'extrême urgence des besoins, le CICR résolut de prendre sous sa propre responsabilité, et avec tous les moyens disponibles, les

mesures permettant l'envoi massif de secours aux affamés du Biafra : il mit sur pied l'opération INALWA (International Airlift West Africa).

Le 20 août, des représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, de l'UNICEF, du Conseil œcuménique des Eglises, du Secours catholique et de l'Union Internationale de Protection de l'Enfance, se réunirent au siège du CICR à Genève. Après avoir examiné la situation dans les territoires sous contrôle biafrais, les participants à la réunion décidèrent de coordonner leur action d'entraide au Biafra. Cinq jours plus tard, le CICR, qui avait entrepris des démarches auprès du Gouvernement espagnol par l'intermédiaire d'un délégué spécial, M. Fürgler, obtenait l'autorisation d'utiliser, dans une mesure accrue, l'aérodrome de Santa-Isabel.

C'est ainsi qu'au début de septembre, grâce au concours des Sociétés nationales danoise, finlandaise, néerlandaise, norvégienne, suédoise et suisse, le CICR disposait, à Santa-Isabel, de six avions, soit 5 DC 6 et un C 130 Hercules. Il s'agissait de voir comment les utiliser. La meilleure formule aurait été celle des vols de jour. Aussi, le CICR fut-il très satisfait d'apprendre que, le 3 septembre, date du déclenchement de l'opération INALWA, un accord avait été réalisé à Lagos entre M. A. Lindt et le général Gowon : par mesure d'urgence, le CICR était autorisé à transporter des secours de Fernando-Po à l'aérodrome d'Uli, au moyen de vols diurnes, pour une durée de dix jours et à compter du 5 septembre.

Mais, le lendemain, les autorités biafraises faisaient savoir qu'il ne leur était pas possible d'autoriser des vols de jour à destination d'Uli, de crainte que les forces fédérales n'en retirent un avantage militaire. En contrepartie, elles offraient cette possibilité sur l'aérodrome d'Obilago.

Puisqu'un accord entre les deux parties se révélait impossible, le CICR décida de poursuivre, dès lors, ses vols de nuit, tant sur la piste d'Uli que sur celle d'Obilago, du moins jusqu'au moment où celle-ci, en raison des événements militaires, fut rendue aux autorités biafraises. Peu après, elle tombait aux mains des forces fédérales.

En décembre, un nouveau problème allait se poser. En effet, le Gouvernement de la Guinée équatoriale — laquelle avait accédé

à l'indépendance le 12 octobre 1968 — ordonna au CICR d'interrompre son pont aérien à partir de Santa-Isabel dès la nuit du 21 au 22 décembre. Une intervention de M. Lindt permit toutefois la reprise des vols dès le 23 décembre, cela pour une période de 15 jours.

Malgré toutes ces difficultés, le CICR avait poursuivi et renforcé son dispositif, constitué des stocks qui, à la veille du déclenchement de l'opération, s'élevaient à 3300 tonnes de vivres et médicaments. Du 3 septembre au 31 décembre, 6404 tonnes de secours furent ainsi envoyés au Biafra, au moyen de 675 vols.

A la fin de l'année, le nombre de Biafrais ayant besoin d'une aide alimentaire était estimé à 3.500.000 environ. Le CICR, coordonnant sur place son action avec celle des autres organisations d'entraide (Joint Church Aid), contribuait à assurer la subsistance de quelque 850.000 femmes et enfants.

III. ACTIVITÉ MÉDICALE

Territoire sous contrôle fédéral. — Dès le déclenchement des hostilités, une équipe médicale du CICR avait opéré en territoire fédéral, successivement à Uromi et Agbor.

En février 1968, grâce à du personnel recruté par les Croix-Rouges finlandaise et suédoise, ainsi que par l'association « Lutheran Church-Missouri Synod », le CICR envoya au Nigéria deux équipes chirurgicales supplémentaires, à Enugu et à Gboko.

A la suite des appels d'avril et de mai, les Sociétés nationales et certaines agences volontaires mirent à la disposition du CICR des équipes socio-médicales mobiles, ayant pour tâche non seulement d'assurer les soins aux malades, mais encore de distribuer vivres et médicaments aux populations affamées. Le CICR était ainsi en mesure d'étendre son activité à l'ensemble du territoire contrôlé par les troupes fédérales.

Au mois de décembre, outre deux missions chirurgicales, vingt-cinq équipes socio-médicales opéraient sous l'égide du CICR au Nigéria. Le nombre de personnes recevant des soins médicaux était estimé à 50.000 par semaine.

Territoire sous contrôle biafrais. — En juillet 1967, le CICR avait envoyé une mission chirurgicale au Biafra, mais en janvier 1968, faute d'un accord sur l'ouverture du blocus, il ne put assurer la relève de son personnel médical.

Dès le mois d'avril 1968, le CICR reprit ses envois de médicaments et de matériel sanitaire à destination du Biafra. Au mois d'août, les premières équipes médicales arrivèrent sur place ; elles comptaient plusieurs spécialistes du « kwashiorkor », mis à disposition par la Croix-Rouge suédoise et l'Union Internationale de Protection de l'Enfance (UIPE).

A la fin de l'année, trois missions chirurgicales et huit équipes socio-médicales opéraient en territoire biafrais sous l'égide du CICR.

En décembre, celui-ci décida d'organiser une opération de vaccination contre la rougeole et la variole ; ces maladies, particulièrement néfastes lorsqu'elles atteignent les enfants sous-alimentés, sévissent en effet à l'état endémique au Biafra, et l'on craignait qu'une épidémie ne se déclarât en 1969. A la fin de l'année, toutes les mesures avaient été prises pour que cette opération puisse débuter en janvier 1969.

D'autre part, ses délégués lui ayant signalé quelques cas de grands blessés biafrais, dont l'état nécessitait des soins spéciaux (grands brûlés, chirurgie plastique, chirurgie orthopédique), le CICR s'efforça de trouver des pays d'accueil en Europe par le truchement des Sociétés nationales. En décembre, le CICR avait reçu des réponses positives de la part des Croix-Rouges suisse et italienne, ainsi que de la branche norvégienne de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants.

IV. PERSONNEL

Les équipes chirurgicales, socio-médicales et techniques travaillant sous l'égide du CICR au Nigéria-Biafra (personnel recruté directement par le CICR, par diverses Croix-Rouges et par d'autres organisations humanitaires) furent considérablement renforcées en 1968, notamment à partir de la mi-août.

Territoire sous contrôle fédéral. — Au cours de l'année, l'effectif du personnel non africain placé sous la coordination du CICR évolua de la manière suivante: 65 personnes le 7 août, 121 le 29 août, 140 à la fin de septembre et 257 à la fin de décembre.

Les équipes du CICR constituaient près du quart de cet effectif. Les autres se composaient de personnes recrutées par la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, par les Croix-Rouges américaine, autrichienne, canadienne, danoise, irlandaise, italienne, nigériane et suédoise, ainsi que par l'« Armée du Salut », le « Conseil œcuménique des Eglises », le « Catholic Relief Service », le « Lutheran Church-Missouri Synod », OXFAM, les « Quakers », la « Roman Catholic Mission », « Save the Children Fund » (anglais et suédois), « Seventh Day Adventists », UNICEF et USAID.

Le personnel nigérian engagé pour l'opération s'élevait, à la fin de l'année, à environ 1000 personnes, dont plusieurs occupaient des postes-clés.

Territoire sous contrôle biafrais. — L'effectif du personnel travaillant au Biafra sous les auspices du CICR augmenta entre le mois d'août et la fin du mois de septembre, pour décroître ensuite graduellement. De 3 personnes le 7 août, il passait à 21 personnes le 29 août, et atteignait environ 140 personnes vers le 30 septembre. A cette date, plus de la moitié de l'effectif était constitué par des équipes de la Croix-Rouge suédoise ; de leur côté, la Croix-Rouge française et le CICR avaient envoyé une quinzaine de personnes chacun ; le reste du personnel était composé par des équipes des Croix-Rouges danoise, finlandaise, norvégienne, yougoslave et des équipes d'OXFAM, du « Save the Children Fund », de l'UIPE et des « Seventh Day Adventists ».

Vers la fin du mois de septembre, du fait de la progression des troupes fédérales en territoire biafrais, le front se rapprocha des lieux de travail des équipes de secours. Le 30 septembre, deux membres de la délégation du CICR, le Dr Dragan Herćog et M. Robert Carlsson, mis à disposition par les Croix-Rouges yougoslave et suédoise, ainsi que deux membres du « Conseil œcuménique des Eglises », furent tués à Okigwi. A la suite de cette évolution de la situation, le CICR évacua les membres des équipes qui n'avaient

plus suffisamment à faire au Biafra. Ainsi, à la fin décembre, l'effectif du personnel avait été ramené à 65 personnes.

La Croix-Rouge locale travailla en collaboration étroite avec le CICR. A la fin de l'année, l'effectif de son personnel indigène s'élevait à 600 personnes environ.

Santa-Isabel. — En décembre, 53 personnes, mises à disposition par les Croix-Rouges danoise, finlandaise, norvégienne, suédoise et suisse, travaillaient à Santa-Isabel pour le compte du CICR, non compris le personnel volant. Quant au personnel africain, il s'élevait à une centaine de personnes environ.

V. PRISONNIERS DE GUERRE

En 1968, le CICR a poursuivi sa mission d'assistance aux prisonniers de guerre, tant au Nigéria qu'au Biafra.

Territoire sous contrôle fédéral. — En début d'année, les délégués du CICR visitèrent les prisonniers de guerre biafrais qui étaient internés dans diverses prisons de Lagos.

Depuis le mois de novembre, ils se rendent régulièrement dans trois centres d'internement, dont deux à Lagos et un à Makurdi, où sont rassemblés les prisonniers de guerre biafrais.

Selon l'usage, le CICR a transmis au Gouvernement militaire fédéral les rapports établis par ses délégués à la suite de ces visites.

Territoire sous contrôle biafrais. — Les délégués du CICR ont également visité les prisonniers de guerre nigérians internés au Biafra, auxquels ils ont remis des couvertures, des vêtements et des cigarettes.

En outre, le CICR est intervenu auprès de plusieurs Etats africains, afin de trouver un pays neutre qui accepterait d'accueillir les prisonniers nigérians en mains biafraises. Dans l'optique du CICR, ce transfert devait préfigurer un échange général des prisonniers de guerre. L'accord du Gouvernement militaire fédéral, toutefois, ne put être obtenu.

VI. EVACUÉS DU BIAFRA

Du 13 septembre au 10 novembre, au moyen de ses avions qui regagnaient à vide leur base opérationnelle, le CICR évacua sur Santa-Isabel 614 ressortissants étrangers désireux de quitter le Biafra.

Avant d'entreprendre cette opération, le CICR s'était assuré l'accord des autorités biafraises, du Gouvernement militaire fédéral et des autorités espagnoles, ainsi que, plus tard, celui des autorités guinéennes. De très larges facilités lui furent accordées pour l'utilisation de Fernando-Po comme lieu de transit.

Pour accueillir ces réfugiés, le CICR aménagea trois camps sur l'île de Fernando-Po, dont l'un à Musola et les deux autres à Santa-Isabel.

Le CICR se chargea également d'organiser, en collaboration avec les Gouvernements intéressés, le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs. Le 19 septembre, 81 d'entre eux profitèrent d'un vol de la Croix-Rouge entre Santa-Isabel et Bâle pour regagner l'Europe.

Congo-Ruanda

En novembre 1967, à la suite de la reprise des combats dans le secteur de Bukavu, les mercenaires et les « gendarmes katangais » s'étaient retirés au Ruanda. A la fin de novembre, les autorités congolaises ayant rapatrié les « gendarmes katangais » — sous la responsabilité de l'OUA — il ne restait plus, au camp de Shagasha, que les ex-mercenaires de souche européenne et leurs familles, soit environ 130 personnes.

Au mois de janvier 1968, le CICR intervint à plusieurs reprises auprès du président du Ruanda, M. Kayibanda, afin d'éviter que les ex-mercenaires ne soient extradés au Congo. Le président Kayibanda, tout en déclarant désirer l'évacuation rapide des réfugiés, réaffirma la volonté de son Gouvernement de ne pas procéder à leur extradition.

A la demande des autorités ruandes, le CICR accepta, en février, d'organiser l'opération de rapatriement des ex-mercenaires. Cependant, avant de régler les modalités techniques de l'évacuation, il importait qu'au préalable le CICR obtînt l'accord non seulement

des Etats de l'Afrique orientale dont il fallait traverser l'espace aérien, mais encore des dix pays membres de la Commission spéciale de l'OUA, chargée de l'affaire des mercenaires.

A cet effet, M. Hoffmann, délégué général du CICR, partit pour l'Afrique au mois de mars. Après s'être rendu au Kenya, en Tanzanie et au Ruanda, il rencontra à Khartoum, le 23 mars, M. El-Azhari, président du Conseil soudanais et président de la Commission ad hoc de l'OUA. A la suite de cet entretien, le président El-Azhari entreprit des démarches officielles auprès des dix Etats africains concernés, lesquels donnèrent leur accord de principe au début du mois d'avril.

Le CICR put alors affréter deux DC 6 longs courriers qui, le 24 avril, rapatrièrent en Europe les ex-mercenaires. Ceux-ci étaient convoyés par deux délégués du CICR et par 14 membres de la Société de surveillance « Securitas ». L'un des avions s'envola directement pour Bruxelles, tandis que l'autre fit escale à Pise et à Zurich avant de se poser à Paris.

Pendant la durée de ces démarches, les délégués du CICR continuèrent de donner leurs soins aux malades et d'assurer la subsistance des ex-mercenaires, auxquels ils rendirent visite chaque semaine au camp de Shagasha. Ils servirent par la même occasion d'intermédiaire pour la correspondance familiale des réfugiés.

Préalablement, et après avoir obtenu l'accord des autorités intéressées, le CICR avait organisé le retour en France, le 16 février, d'un ex-mercenaire blessé et paralysé.

Ex-gendarmes katangais. — Au cours de l'année, l'Agence centrale de recherches a poursuivi ses efforts en vue d'assurer la transmission de messages entre une vingtaine d'ex-gendarmes katangais, dont on était sans nouvelles, et leurs familles.

Guinée-Bissau

En 1968, M. G. Hoffmann, délégué général du CICR pour l'Afrique, intervint à plusieurs reprises auprès de M. Amilcar Cabral, secrétaire général du PAIGC (Mouvement pour la libération de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert), de M. Alcantara, président de la Croix-Rouge sénégalaise, et des autorités portu-

gaises, afin d'obtenir l'autorisation de visiter les personnes détenues, tant par le Gouvernement portugais que par le PAIGC, en raison des événements dont la Guinée-Bissau était le théâtre.

Au cours de ces entretiens, le représentant du CICR sollicita également la libération éventuelle des détenus.

En février, après avoir décidé de relâcher trois prisonniers portugais internés à Conakry, M. Cabral demanda à la Croix-Rouge sénégalaise de se charger de leur rapatriement au Portugal. Remis le 15 mars à la Croix-Rouge sénégalaise, les détenus libérés furent acheminés à Lisbonne le lendemain.

Au mois de novembre, M. Cabral annonça que le PAIGC avait l'intention de libérer trois autres prisonniers portugais. M. Hoffmann se rendit à Dakar le 14 décembre, afin de fixer avec MM. Cabral et Alcantara les modalités du transfert des détenus. Ceux-ci quittèrent Dakar le 19 décembre, en présence du représentant du CICR ; ils étaient accompagnés par une assistante sociale française et un fonctionnaire sénégalais, tous deux choisis par la Croix-Rouge sénégalaise. Le lendemain, la Croix-Rouge portugaise les recevait à Lisbonne.

Mozambique

A la suite des démarches entreprises auprès du Gouvernement portugais par M. G. Hoffmann, le CICR reçut l'autorisation de visiter les détenus politiques internés au Mozambique. Il désigna alors M. Tschiffeli, délégué, pour procéder à une première série de visites.

Celui-ci, accompagné du Dr Pais, président de la Croix-Rouge portugaise à Lourenço-Marquès, se rendit en novembre dans sept centres de détention, où il put s'entretenir sans témoin avec les détenus de son choix. Les rapports établis par le représentant du CICR furent ensuite remis aux autorités détentrices selon la procédure habituelle.

A la même époque, M. Hoffmann entama des pourparlers avec M. Mondlane, chef du Front de Libération du Mozambique (FRELIMO), afin d'obtenir l'autorisation de visiter les prisonniers portugais en main de ce mouvement.

Soudan

M. Tschiffeli séjourna, du 28 août au 15 septembre, au Soudan. Le CICR l'avait chargé d'examiner, en collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais, les possibilités d'une action de secours dans les provinces méridionales, où opéraient les rebelles sécessionnistes.

Lors de son passage à Khartoum, M. Tschiffeli remit au Croissant-Rouge soudanais un don de 5000 livres soudanaises (60.000 francs suisses), provenant du fonds spécial pour actions de secours du CICR. Cette somme devait permettre de venir en aide aux victimes des troubles sévissant dans le sud du pays, et notamment de distribuer des secours aux réfugiés ayant fui les zones de combats.

Le délégué du CICR se rendit une nouvelle fois à Khartoum le 17 décembre, pour s'informer des développements de l'action de secours organisée par le Croissant-Rouge soudanais. Celui-ci avait affecté le tiers de la contribution du CICR à l'achat de vêtements, et le solde à l'acquisition de vivres. Ces secours avaient été remis à la population civile des trois provinces méridionales du Soudan, ainsi qu'aux réfugiés regroupés aux abords de la capitale, à raison d'une distribution par semaine pendant un mois.

2. AMÉRIQUE LATINE

Cuba

En mai 1968, M. P. Jequier, délégué général du CICR pour l'Amérique latine, effectua un séjour de deux semaines à La Havane, afin de prendre contact avec la Croix-Rouge cubaine, qui déploie une excellente activité, principalement dans le domaine des premiers secours.

Le délégué du CICR tenta par ailleurs, lors de son passage dans la capitale cubaine, d'aborder la question des conditions de détention des prisonniers politiques, mais, malheureusement, sans succès.

Guatemala

A la fin du mois de mai, M. Jequier se rendit au Guatemala, où il eut divers entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge nationale.